

Conseil métropolitain du 18 décembre 2020

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain :
les élus de la Métropole Européenne de Lille approuvent à l'unanimité
la seconde phase de la convention métropolitaine de renouvellement urbain

Après l'adoption de la première phase de la convention métropolitaine de renouvellement urbain en décembre 2019, les élus de la Métropole Européenne de Lille (MEL) ont approuvé ce jour à l'unanimité la seconde phase. Celle-ci porte sur les 5 derniers sites du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de la MEL : Lille quartiers anciens, Lille Bois-Blancs, et les quartiers de l'Alma, de l'Épeule et du Pile à Roubaix. L'intégralité des projets du NPRU de la MEL sont donc désormais contractualisés, pour un montant total de près de 2 milliards d'euros.

« Le vote d'aujourd'hui marque une étape essentielle pour le renouveau des quartiers Politique de la Ville de la MEL : la fin de la contractualisation de notre Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Au total, ce sont donc près de 2Md€ qui seront investis sur 13 sites, dont 348M€ par la MEL. Au-delà d'interventions massives et nécessaires sur l'habitat, ce programme s'accompagne d'un volet social fort qui mobilise tous les partenaires, des communes, aux bailleurs, en passant par les services de l'Etat, du Département et de la CAF. C'est indispensable si on veut changer la donne dans les quartiers Politique de la Ville et dans la MEL en général. Car le NPRU n'est pas seulement l'affaire des communes concernées : la réussite de ce projet impactera tout notre territoire. » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la MEL vise 13 sites, répartis dans 9 quartiers de la Politique de la Ville et contribue au rééquilibrage du territoire et au repositionnement de ces quartiers dans le développement de la métropole. Son objectif est également d'assurer leur développement durable afin qu'ils deviennent générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale. Pour cela, le NPRU de la MEL entend agir pour davantage de mixité sociale, un meilleur cadre de vie, l'accompagnement des familles dans le cadre du logement, l'attractivité de l'offre éducative, ou encore la formation et l'insertion des habitants, grâce notamment à :

- la démolition et la reconstruction de 3 843 logements locatifs sociaux ;
- la réhabilitation de 2 189 logements ;
- le réaménagement des abords de 2 955 logements ;
- une intervention sur l'habitat ancien dégradé ;
- la construction de 32 équipements de proximité ;
- la création de pôles de commerces et de services, de programmes économiques d'ampleur, et l'installation de filières d'excellence et d'innovation ;
- des aménagements et des espaces publics de qualité.

La convention métropolitaine de renouvellement urbain détaille ce programme site par site et fixe les engagements de l'ensemble des parties prenantes (Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Action Logement, Métropole Européenne de Lille, Région Hauts-de-France, bailleurs sociaux, communes, ...).

Elle se décline en deux phases :

- la première, adoptée en décembre 2019, portant sur 8 premiers sites : Lille - Concorde, Lille Sud, Tourcoing - La Bourgogne, Loos - Les Oliveaux, Mons - Nouveau Mons, Hem - Lionderie Trois Baudet, Wattignies - Blanc Riez, et Wattrelos – Les Villas.
- la seconde, adoptée ce jour, portant sur les 5 derniers sites : Lille quartiers anciens, Lille Bois-Blancs, et les quartiers de l'Alma, de l'Épeule et du Pile à Roubaix.

La convention comprend donc désormais l'intégralité des projets du NPRU métropolitain, et permet de les contractualiser pour un montant total de **1,887 milliards d'euros HT**. Un financement assuré notamment par

les bailleurs sociaux à hauteur de 35%, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine à hauteur de 21%, les villes concernées à hauteur de 9%, la Région Hauts-De-France et d'autres partenaires à venir. **La participation de la MEL s'élève, dans le cadre de cette convention, à 18%, soit plus de 346M€.**

Première phase de la convention : lancement opérationnel des projets

A l'occasion du Conseil métropolitain, les élus ont également adopté une série de délibérations permettant le lancement opérationnel de projets de la première phase :

- Lille - Concorde : arrêt du bilan de la concertation et de la mise à disposition de l'évaluation environnementale, approbation du dossier de création de la ZAC, de son périmètre et de son programme et délégation de l'exercice de droit de préemption au profit de la SPL Euralille.
- Loos – Les Oliveaux : lancement de négociations avec la SPL Euralille en vue de la conclusion d'une concession d'aménagement en quasi-régi dit « in house ».
- Tourcoing - La Bourgogne : arrêt du bilan de la concertation et de la mise à disposition de l'évaluation environnementale, approbation du dossier de création de la ZAC, de son périmètre et de son programme et lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de désigner un concessionnaire.
- Mons – Nouveau Mons : approbation du dossier de création de la ZAC, de son périmètre et de son programme.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropoledelille

Contact presse

Clarisse Neveu

cneveu@lillemetropole.fr

03 20 21 65 88